



Monestier de Clermont

Procès-Verbal de réunion du Conseil Municipal du 5 novembre 2018 à 20h00

PRESENTS

R.CHALVIN - B.FILLIT - C.FIORUCCI – E.FROMENT - S.GODEFROY – P.HUNCKLER – M.LAFOSSAS – L.PACCALET – D.PARLOUAR - P.E SOMMER - C.RIONDET – L.VIALLARD – MJ.VILLARD

ABSENTS

M.DELMAS donne pouvoir à C.RIONDET
D.JAUSSANT donne pouvoir à R.CHALVIN

SECRETAIRE de SEANCE

P.HUNCKLER

Approbation du dernier compte-rendu du Conseil Municipal

Mr VIALLARD tient à préciser sur le compte-rendu précédent :

- L'abstention sur le transfert du SIGREDA est motivée par la crainte de s'engager dans un glissement vers la METRO sans avoir un débat public sur le sujet. C'est aussi éloigner les centres de décisions des habitants.

CCT

- Présentation du programme d'aménagement de la RD 1075 par le Département de l'Isère, 56 millions d'euros sur la partie TRIEVES. Renforcement de la voie, création de voies de dépassement.
- Signature du financement (La Banque Postale) de la Maison de Santé à Monestier de Clermont. RH
- Quelques tensions chez les agents, des évolutions des effectifs du service scolaire et du Granjou dues aux changements de rythme. TPECV
- Factures à transmettre rapidement. GEMAPI
- Taxe à voter OM
- Convention de mutualisation des équipements de tri et d'incinération des déchets ménagers avec Grenoble Alpes Métropole

DELIBERATIONS

- **Transfert de la compétence « Assainissement »**

M. le Maire expose au conseil municipal :

La loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes a pour conséquences :

- Le transfert **obligatoire** de la compétence « eau » au **1^{er} janvier 2020** des communes vers la communauté de communes du Trièves compte tenu du fait que cette dernière exerce, à ce jour, cette compétence de façon partielle sur le territoire.
- Un transfert de la compétence « assainissement collectif » qui peut être reporté au plus tard au 1^{er} janvier 2026 si 25 % des communes (7) représentant 20% de la population intercommunale (2047 habitants) s'opposent au transfert de cette compétence au 1^{er} janvier 2020. Dans ce cadre, chaque conseil municipal est tenu de délibérer pour se prononcer favorablement ou défavorablement sur ce transfert.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- Se prononce **défavorablement** au transfert de la compétence « assainissement collectif » à la communauté de communes du Trièves au 1^{er} janvier 2020 ;
- Emet le vœu que ce transfert de compétence ait lieu au 1^{er} janvier 2022 après que la communauté de communes et les communes auront mené les études d'impact technique, financier et humain préalables à ce transfert.

- ***Avis sur la modification des statuts de la Communauté de Communes du Trièves***

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5211-17 et L5211-20,
Vu la délibération du conseil syndical du SIGREDA en date du 4 septembre 2018 approuvant, dans le cadre de la fusion absorption du SIGREDA par le SYMBHI souhaitée par les communautés de communes de la Matheysine, du Trièves et de Grenoble Alpes Métropole pour la mise en place d'une compétence GEMAPI mutualisée, la restitution aux collectivités de certaines compétences et missions que le SYMBHI ne peut reprendre dont la compétence SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif),
Vu les statuts en vigueur de la communauté de communes du Trièves,
Vu la délibération n° 2018- du conseil communautaire de la communauté de communes du Trièves en date du 12 novembre 2018 approuvant la modification des statuts de ladite communauté de communes visant à la prise de compétence « Assainissement Non Collectif » par cette dernière,
Considérant l'intérêt pour le territoire Trièves de mutualiser l'exercice de la compétence SPANC à l'échelle de la communauté de communes,
Considérant que la décision de modification est prise par arrêté du représentant de l'Etat dans le département et subordonnée à l'accord des conseils municipaux dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'établissement,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes du Trièves.

- ***DETR- Demande de subvention Aménagement de la Rue du Serpaton Tranche 2***

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'Aménagement de la rue du Serpaton Tranche 2 pour un montant estimatif des travaux 207 137 € HT (deux-cent-sept-mille cent-trente-sept euros hors taxe) et sollicite l'Etat pour l'obtention d'une subvention.

Accord du CM

- ***DETR- Demande de subvention Aménagement de la Rue du Serpaton Tranche 2 BIS***

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'Aménagement de la rue du Serpaton **Tranche 2 BIS** pour un montant estimatif des travaux de 412 966 €HT (quatre-cent-douze neuf-cent soixante-six euros) et sollicite l'Etat pour l'obtention d'une subvention.

Accord du CM

INFORMATION

Demande de subventions :

- Téléthon – refus
- La Banque Alimentaire – Refus mais mise à disposition du véhicule et des agents pour descendre la collecte çà Grenoble.

LES CENTRALES VILLAGEOISES

Proposition d'installation des ombrières sur la commune (centrale de production solaire). Lieux pressentis : parking du stade ou la partie entre les deux stades. La décision sera prise au prochain conseil.

REFORME DE LA GESTION DES LISTES ELECTORALES

Cinq conseillers forment la commission de contrôle :

Pierline HUNCKLER
Ludmila PACCALET
Marie-Jo VILLARD
Caroline FIORUCCI
Laurent VIALARD

CCT

Inauguration du groupe scolaire. Il est fait remarquer que Monsieur le Maire n'a pas été invité à faire un discours. Il est répondu que l'appropriation de ce projet par la commune peut déplaire au porteur, soit la CCT.
Changement du Responsable des Finances qui part en disponibilité mais effectuera quelques missions en attendant le remplaçant.
Projet de groupement de commandes pour le renouvellement du parc locatif et la maintenance des photocopieurs. Le Plan Pastoral sollicite la Région pour obtenir une subvention 2018.
Subvention octroyée à l'association « Sur les pas des Huguenots ». Itinéraire culturel européen, plus de 2000 kms de sentiers.
Renouvellement de la Convention inspiration VERCORS 2018-2019.
Ecoles – Diminution des effectifs sur Mens et Clelles de 10. Les petites communes se rencontrent pour réfléchir à la carte scolaire.

RAPPORT DES COMMISSIONS

CAMPING

Un avocat a été engagé afin d'élaborer la procédure de mise en concurrence pour l'occupation du domaine public du camping. A ce jour, trois personnes ont demandé le dossier. Visite du camping le 09/11/2018 à 10h00. Clôture de l'appel d'offre le 19/11/2018 à 12h00. Ouverture des plis le 19/11/2018 à 20h30.

ARMEES

Opération « CHOUCAS » réalisée comme prévu.
Cérémonie du 11 novembre à 9h45 devant l'église.
Création du Souvenirs Français Trièves

VOIRIE

Les travaux sur l'autoroute ont généré beaucoup de circulation dans Monestier ce week-end.

JEPE

Conseil d'école vendredi soir.
Le CMJ prépare activement les décorations de Noël.

SPORTS-ASSOCIATIONS

Stage de JuJitsu et Tournoi de judo ce week-end.

CIMETIERE

La Fourmi et les agents communaux ont très bien travaillé et remis le cimetière en très bon état.

URBANISME-TRAVAUX

Rue du Serpaton- suite au problème de la société EIFFAGE (locaux incendiés) les travaux sont reportés au printemps.
Quelques soucis avec le bureau d'études du PLU qui propose des réunions payantes supplémentaires.

CCAS

Préparation des colis de Noël et distribution avant les vacances.

RH

Réunion à prévoir.

MARCHE-COMMERCE

Fermeture définitive du magasin « A travers champ ».

DATES À RETENIR

07/11 : 09 h 00 CCT – COPIL plan pastorale Trièves
19 h 00 réunion marché de Noël

08/11 : 18 h 30 Commission Permis de construire

09/11 : 18 h 30 conseil école élémentaire

11/11 : 10 h 45 cérémonie de l'Armistice – rendez-vous place de l'Eglise

12/11 : 18 h 30 Conseil communautaire

13/11 : 18 h 30 réunion enfance jeunesse

14/11 : 20 h 15 GT Patrimoine

19/11 : 18 h 30 Commission Permis de construire

24/11 : 18 h 00 Sainte Barbe

26/11 : 18 h 00 SEDI – comité territorial 7

29/11 : 17 h 00 CCT – atelier thématique logement

03/12 : 17 h 30 SEDI – Comité Syndical

20 h 00 Conseil Municipal

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.